

Déclaration relative à la protection des données lors du traitement de données à caractère personnel dans le cadre du règlement des factures et des remboursements

Pour l'Office européen des brevets (OEB), la protection de votre vie privée est de la plus haute importance. Nous nous engageons à protéger vos données à caractère personnel et à veiller au respect des droits des personnes concernées lorsque nous accomplissons nos tâches et fournissons nos services. Toutes les données à caractère personnel vous identifiant, directement ou indirectement, seront traitées de manière licite, loyale et avec le plus grand soin.

Les opérations de traitement décrites ci-après sont régies par le règlement relatif à la protection des données ([RRPD](#)) de l'OEB.

Les informations contenues dans la présente déclaration sont fournies en vertu des articles 16 et 17 RRPD.

Vos données à caractère personnel sont traitées aux fins de paiement de vos factures ou d'octroi d'un remboursement.

1. Quels sont la nature et l'objectif du traitement ?

La présente déclaration relative à la protection des données concerne le traitement du règlement des factures ou des remboursements.

Les fournisseurs envoient leurs factures pour obtenir le paiement de fournitures qu'ils ont remises ou de services qu'ils ont exécutés. Les membres du personnel ou d'autres personnes demandent le remboursement des frais qui seront pris en charge par l'OEB.

Le processus de facturation consiste à traiter des ordres de paiement (demandes de factures ou de remboursements) émis par des fournisseurs.

1. Les factures parviennent aux bureaux du courrier de l'OEB via une adresse électronique générale sous forme de pièces au format pdf jointes aux messages électroniques.
2. Les agents des bureaux du courrier chargent les factures au format PDF dans le module *iValua Invoice Data Capture*. Cet outil convertit le PDF à partir d'une image pure en une facture électronique lisible pour SAP (IDOC), au moyen de la reconnaissance optique de caractères (ROC). Les agents des bureaux du courrier contrôlent le résultat obtenu par la conversion par ROC et le corrigent si nécessaire.
3. Les IDOC ainsi que l'image sont ensuite envoyés dans SAP VIM, une solution SAP de gestion des factures fournisseurs.
4. VIM automatise entièrement le traitement même des factures, c'est-à-dire l'enregistrement automatique, le contrôle de conformité sur le plan formel, la vérification de doublons et le rapprochement avec le bon de réception des fournitures/services par le détenteur du budget.
5. Dans le cas d'exceptions, le traitement automatique s'interrompt et VIM génère un message d'erreur propre à l'exception.
6. Si les étapes n° 4 et 5 sont menées à bien, la facture correspondante est prête à être payée à son échéance. Le processus de facturation dans le cadre de cet enregistrement comprend les étapes n° 4 et 5.

Les remboursements octroyés aux agents et les remboursements octroyés aux personnes externes suivent un processus similaire à l'exception des points 1 et 2, comme suit :

1. Les demandes de remboursement sont présentées via des portails ad hoc, par exemple le « single access portal »

2. Les demandes de remboursement présentées par les agents sont soumises à une pré-vérification par le personnel des ressources humaines puis envoyées au SAP VIM. Les demandes de remboursement présentées par des personnes externes sont directement envoyées au SAP VIM.

Les données à caractère personnel sont traitées aux fins de règlement de factures et de remboursements.

Le traitement de vos données n'est pas censé servir à une prise de décision automatisée, notamment au profilage.

Vos données à caractère personnel ne seront pas transmises à des destinataires extérieurs à l'OEB s'ils ne sont pas visés à l'article 8(1), (2) et (5) RRPD, à moins qu'un niveau de protection adéquat ne soit assuré. En l'absence d'un niveau de protection adéquat, un transfert ne peut avoir lieu que s'il est prévu des garanties appropriées et à la condition que les personnes concernées disposent de droits opposables et de voies de recours effectives, ou si les dérogations pour des situations particulières visées à l'article 10 RRPD s'appliquent.

2. Quelles sont les données à caractère personnel traitées par l'OEB ?

Les catégories de données à caractère personnel traitées sont les suivantes :

- Fournisseurs
nom/numéro du département, numéro personnel, demandes d'affectation des dépenses, prénom, nom de famille, détails des frais
- Agents
nom/numéro du département, numéro personnel, demandes d'affectation des dépenses, prénom, nom de famille, détails des frais, adresse email
- Personnes externes
Pays, adresse du domicile, heures de travail, informations relatives au compte bancaire, numéro de compte bancaire, coordonnées bancaires, demandes d'affectation des dépenses, prénom, nom de famille, détails des frais, adresse email
- Futurs agents
pays, adresse du domicile, détails de la candidature, coordonnées bancaires, prénom, nom, détails des frais

3. Qui est responsable du traitement des données ?

Le traitement des données à caractère personnel est réalisé sous la responsabilité de la DP 4.1, D 4.1.2.2 « *Asset and Liability Controls* », agissant en qualité de responsable délégué du traitement des données à l'OEB.

Les données à caractère personnel sont traitées par les membres du personnel de l'OEB participant à la gestion de l'initiative, du projet ou de l'activité au sein du D 4.1.2.2 « *Asset and Liability Controls* », visé dans la présente déclaration.

Les prestataires externes chargés de fournir une plateforme, d'assurer certains services peuvent également traiter les données à caractère personnel, ce qui peut inclure l'accès à celles-ci. SAP, Open Text, iValua sont des fournisseurs externes qui interviennent dans la fourniture d'applications informatiques.

4. Qui a accès à vos données à caractère personnel et à qui sont-elles communiquées ?

Le traitement des données à caractère personnel est réalisé sous la responsabilité de la DP 4.1, D 4.1.2.2 « *Asset and Liability Controls* », agissant en qualité de responsable délégué du traitement des données à l'OEB.

Les données à caractère personnel sont traitées par les membres du personnel de l'OEB participant à la gestion de l'initiative, du projet ou de l'activité du D 4.1.2.2, « *Asset and Liability Controls* », visé dans la présente déclaration.

Les données à caractère personnel sont communiquées selon les besoins aux agents de l'OEB qui travaillent au sein de la DP Finances.

Les données à caractère personnel peuvent être communiquées à des prestataires de services tiers à des fins, p. ex. de maintenance et d'assistance.

Les prestataires externes chargés de fournir une plateforme, d'assurer certains services peuvent également traiter les données à caractère personnel, ce qui peut inclure l'accès à celles-ci.

Les données à caractère personnel seront partagées uniquement avec des personnes habilitées qui sont responsables des opérations de traitement nécessaires. Elles ne seront pas utilisées à d'autres fins ou communiquées à d'autres destinataires.

5. Comment sécurisons-nous et sauvegardons-nous vos données à caractère personnel ?

L'OEB prend les mesures techniques et organisationnelles nécessaires pour préserver les données à caractère personnel vous concernant et les protéger contre la destruction, la perte ou la modification accidentelles ou illicites ainsi que contre la communication non autorisée desdites données ou l'accès non autorisé à celles-ci.

L'ensemble des données à caractère personnel est conservé dans des applications informatiques sécurisées conformément aux normes de sécurité de l'OEB. Des niveaux d'accès appropriés sont accordés à titre individuel uniquement aux destinataires mentionnés ci-dessus.

En ce qui concerne les systèmes hébergés dans les locaux de l'OEB, les mesures sécuritaires de base suivantes s'appliquent généralement :

- authentification de l'utilisateur et contrôle de l'accès (p. ex. contrôle d'accès à base de rôles aux systèmes et au réseau, principe du « besoin de savoir » et du moindre privilège)
- Renforcement de la sécurité logicielle des systèmes, équipements et réseaux :
- protection physique : contrôles des accès effectués par l'OEB, contrôles supplémentaires des accès aux centres de données, politique de verrouillage des bureaux
- contrôles des transmissions et entrées (p.ex. audit des connexions, surveillance des systèmes et réseaux) ;
- intervention en cas d'incident de sécurité : surveillance des incidents 24 heures sur 24 et 7 jours sur 7, experts en sécurité de garde.

Pour les données à caractère personnel traitées par des systèmes qui ne sont pas hébergés dans les locaux de l'OEB, les prestataires traitant les données à caractère personnel se sont engagés dans le cadre d'un accord contraignant à respecter leurs obligations de protection des données découlant du cadre juridique de protection des données applicable. L'OEB a également effectué une analyse en matière de confidentialité et de risque de sécurité. Il est exigé que ces systèmes aient mis en place des mesures techniques et organisationnelles telles que des mesures physiques de sécurité, des mesures de contrôle des accès et du stockage, la sécurisation des données inactives (p. ex. par chiffrement) ; des mesures de contrôle des utilisateurs, de la transmission et des entrées (avec p. ex. des pare-feu de réseau, des systèmes de détection des intrusions sur le réseau (IDS), des systèmes de protection contre les intrusions sur le réseau (IPS), un audit des connexions) ; des mesures de contrôle de l'acheminement des données (p.ex. sécurisation des données en transit par un chiffrement).

6. Comment pouvez-vous accéder à vos données, les rectifier et les recevoir, en demander l'effacement, limiter leur traitement ou vous y opposer ? Vos droits peuvent-ils être restreints ?

Vous avez le droit d'accéder à vos données à caractère personnel, de les rectifier et de les recevoir, de ne pas faire l'objet d'une décision fondée exclusivement sur un traitement automatisé, de les effacer, ainsi que de limiter leur traitement ou de vous opposer à celui-ci (article 18 à 24 RRPD).

Si vous souhaitez exercer l'un de ces droits, veuillez adresser une demande écrite en ce sens au responsable délégué du traitement à l'adresse suivante : PDFinance-DPL@epo.org.

Afin de nous permettre de répondre plus rapidement et précisément, vous devez toujours assortir votre demande de certaines informations préliminaires. Nous vous encourageons par conséquent à remplir ce [formulaire](#) (pour les personnes concernées externes) ou ce [formulaire](#) (pour les personnes concernées internes) et à le transmettre avec votre demande.

Nous répondrons à votre demande dans les meilleurs délais et, en tout état de cause, dans un délai d'un mois à compter de la réception de votre demande. Toutefois, conformément à l'article 15(2) RRPD, ce délai peut être prolongé de deux mois supplémentaires si nécessaire, compte tenu de la complexité et du nombre de demandes reçues. Toute prolongation de délai vous sera notifiée.

7. Sur quelle base juridique se fonde le traitement des données vous concernant ?

Les données à caractère personnel sont traitées sur la base de l'article 5a) et b) RRPD :

- a. le traitement est nécessaire à l'accomplissement d'une tâche relevant des activités officielles de l'Organisation européenne des brevets ou de l'exercice légitime de l'autorité publique dont est investi le responsable du traitement, ce qui comprend le traitement nécessaire à la gestion et au fonctionnement de l'Office, ou
- b. le traitement est nécessaire au respect d'une obligation légale à laquelle le responsable du traitement est soumis, ou

Les données à caractère personnel sont traitées sur la base de l'article 40 et suivants RRPD : règlement financier.

8. Combien de temps conservons-nous vos données à caractère personnel ?

Les données à caractère personnel sont conservées uniquement pendant une durée n'excédant pas celle nécessaire au regard de la finalité de leur traitement. Les données à caractère personnel sont effacées après dix ans et une période supplémentaire d'un an.

En cas de recours formel/contentieux, toutes les données détenues au moment où le recours formel/contentieux est engagé seront conservées jusqu'à la clôture de la procédure.

9. Personnes à contacter et coordonnées

Si vous avez des questions sur le traitement des données à caractère personnel vous concernant, veuillez les adresser au responsable délégué du traitement à l'adresse suivante : PDFinance-DPL@epo.org.

Vous pouvez également contacter notre responsable de la protection des données à l'adresse dpo@epo.org.

Réexamen et exercice des voies de recours

Si vous considérez que le traitement porte atteinte à vos droits en tant que personne concernée, vous avez le droit de demander un réexamen par le responsable du traitement en vertu de l'article 49 RRPD et le droit d'exercer des voies de recours en vertu de l'article 50 RRPD.

